

# MUNICIPAL BULLETIN MUNICIPAL

Of the CITY of MONTREAL

PUBLISHED EVERY SATURDAY  
MORNING

All communications relative to the Municipal  
Bulletin should be addressed as follows:

THE MUNICIPAL BULLETIN  
CITY HALL  
MONTREAL



TELEPHONE MAIN 4240

De la CITÉ de MONTRÉAL

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Toute communication concernant le Bulletin  
Municipal devra être adressée comme suit:

BULLETIN MUNICIPAL  
HOTEL DE VILLE  
MONTREAL

## DELIBERATIONS

### BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 29 juin 1914, a.m.

Son Honneur le Maire, Président; MM. les Commissaires Côté et Hébert.

1.—(19574) Soumis un extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du Conseil, tenue le 27 avril 1914, (question de l'Echevin Loranger) à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour faire les travaux de voirie sur cette partie du Boulevard Saint-Laurent, comprise entre la rue Notre-Dame et la rue des Commissaires, c'est-à-dire, faire les trottoirs permanents, pavé la rue, si possible, et forcer les propriétaires qui ne sont pas prêts à construire, à clôturer leurs lots.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'informer le Conseil, qu'en ce qui concerne ladite partie du Boulevard Saint-Laurent, les égouts, les tuyaux à l'eau et les tuyaux à gaz sont tous posés.

Le raccordement des tuyaux avec les lots des propriétaires riverains se fera incessamment. Le pavage est ordonné, et les propriétaires ont reçu instructions, en date du 10 juin, de clôturer les lots s'ils ne construisent pas immédiatement.

D'après le Règlement No 270, ils sont tenus de clôturer dans un délai de quinze jours, après l'avis officiel. Les propriétaires sont donc tenus dès maintenant de clôturer leurs terrains. S'ils ne le font pas d'ici un jour ou deux, la Cité fera le clôture elle-même, à leurs frais.

2.—(20248) Soumis un rapport de l'Avocat en Chef de la Cité, à l'effet de voter un crédit de \$63,183.71, pour l'enfouissement des fils sous terre du télégraphe d'alarme et autres améliorations requises par ces changements.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que le crédit de \$63,183.71 soit voté pour lesdites fins.

### BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 29th June 1914, a.m.

His Worship the Mayor, Chairman; Messrs. Côté and Hébert, Commissioners.

1.—(19574) Submitted an extract from the minutes of a special meeting of Council, held on the 27th April 1914 (question put by Ald. Loranger), requesting the Board to have certain road-works done on that part of St. Lawrence Boulevard, comprised between Notre Dame and Commissioners streets, that is, to have permanent sidewalks laid, to have the street paved, and, if possible, to compel the proprietors who are not ready to build, to fence their lots.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That Council be informed that as regards that part of St. Lawrence Boulevard, the sewers, water and gas pipes are all laid.

The connection of the pipes with the bordering lots will be made immediately. The paving has been ordered and the proprietors have been notified, on the 10th June, to fence their lots if they do not build immediately.

According to By-law No. 270, they have to fence their lots within a delay of 15 days after receiving the official notice. The proprietors must therefore erect fences at once. If they do not do so within a day or two, the City will fence the lots itself, at their cost expense.

2.—(20248) Submitted a report from the Chief City Attorney, recommending that an appropriation of \$63,183.71 be voted to place the alarm telegraph wires underground and to effect other improvements required in this connection.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an appropriation of \$63,183.71 be voted for said purpose.